Aléas Miniers Mines Polymétalliques

Communes de Sainte-Croix aux Mines
et de Sainte Marie aux Mines

Présentation du projet
de porter à connaissance

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU HAUT-RHIN

Réunion publique du 06 mars 2023

Sommaire

Les aléas miniers :

- **Les études réalisées par Géoderis**
- **La prise en compte des aléas miniers;**
- **Le porter à connaissance ;**
- **Conséquences en matière d'urbanisme ;**
- **Cartographies des études.**

Les études d'aléas réalisées par Géoderis

Rappel sur les études d'aléas

Sur demande des services de l'État, GEODERIS, expert de l'après-mines, a réalisé des études sur les risques résiduels résultant de l'exploitation des mines.

Ces travaux ont abouti à l'élaboration de **cartes d'aléas par commune** présentant les principales caractéristiques des ouvrages miniers.

A ces travaux initiaux s'est rajouté un **inventaire des ouvrages débouchant au jour.** Ces ouvrages sont susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes. Ils sont identifiés et les risques sont hiérarchisés.

Ces ouvrages doivent être traités dans le cadre du pouvoir de police générale du maire en application de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales.

Les études d'aléas « mouvements de terrain » sur les communes de Sainte-Croix-aux-Mines et Sainte-Marie-aux-Mines

La fermeture des anciennes exploitations minières n'induit pas pour autant la disparition définitive des risques et des nuisances susceptibles de porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens situés dans l'emprise des travaux miniers, ou de perturber l'utilisation possibles des terrains concernés.

Les aléas retenus dans le cadre de ces études sont :

- les effondrements localisés,
- les effondrements localisés sur puits,
- les tassements,
- les glissements superficiels.

La prise en compte des aléas miniers

La prise en compte des aléas miniers

La **prise en compte des aléas miniers** résiduels dans l'aménagement peut se faire par le biais de **différents dispositifs** :

1 - Le **porter à connaissance ;**

2 - Les **documents d'urbanisme ;**

→ Schémas de Cohérence Territoriale (**SCoT**), Plans Locaux d'Urbanisme (**PLU),** Cartes Communales (**CC**) déterminent les conditions permettant d'assurer la prévention des risques ;

→ **responsabilité** des **communes** ou de leurs **groupements compétents en matière d'urbanisme** : prise en compte des informations transmises par les services de l'État lors de l'élaboration ou la révision de ces documents (articles L.101-2 du code de l'urbanisme) ;

La prise en compte des aléas miniers

3 - **Les autorisations d'urbanisme** (sur la base de l'**article R.111- 2 du code de l'urbanisme) ;**

- *« un projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations. »*

4 - **Le projet d'intérêt général,** arrêté par le préfet, relayé par les documents d'urbanisme ; en présence d'**aléas miniers résiduels importants** et de **forts enjeux**.

5- **Le plan de prévention des risques miniers (PPRM)** :

La décision d'élaborer un PPRM n'est pas systématique et doit être prise en tenant compte :

- d'une part du **niveau d'aléa minier** résiduel sur le territoire concerné ;
- d'autre part des **enjeux associés**.

Risque minier : le porter-à-connaissance

Le porter à connaissance : cadrage

- L'article **L.132-2 du code de l'urbanisme**, relatif à l'**obligation de l'État** de porter à connaissance en continu les éléments de **connaissance du territoire :**

L'autorité administrative compétente de l'État :
… porte à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents :
1° Le cadre législatif et réglementaire à respecter ;
2° Les projets des collectivités territoriales et de l'État en cours d'élaboration ou existants.

… leur transmet à titre d'information l'ensemble des études techniques dont elle dispose et qui sont nécessaires à l'exercice de leur compétence en matière d'urbanisme.

- La circulaire DEVP1134619C du 6 janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels :

Apporte les éléments méthodologiques de gestion des risques miniers résiduels, précise et actualise les modalités d'élaboration et/ou de révision des plans de prévention des risques miniers.

Le porter à connaissance : contenu

- **Composition du porter-à-connaissance :**
  - Une note comportant :
    - des éléments sur la **connaissance des aléas** miniers ;
    - une partie exposant les principes de prise en compte de ces aléas lors de l'élaboration ou la révision des **documents d'urbanisme** et pour la délivrance des **autorisations d'urbanisme**.
  - La cartographie des phénomènes, en annexe :
    - une **cartographie générale** du secteur, avec l'ensemble des aléas portés à connaissance ;
    - un **jeu de cartes par communes** comprenant une carte générale de la communes avec l'ensemble des aléas et une ou plusieurs cartes par aléa sur fond parcellaire (échelle 1/5000).
- **Transmission d'un porter-à-connaissance par commune.**

Le risque minier : conséquences en matière d'urbanisme

Conséquences en matière d'urbanisme

Lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme intercommunal), les collectivités doivent prendre en compte les nouvelles cartes d'aléas, ainsi que le prévoit l'article suivant du code de l'urbanisme :

Article L.101-2 :
« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants : […]
La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ; [...] »

Conséquences en matière d'urbanisme

- Dans la circulaire du 6 janvier 2012 relative à la gestion des risques miniers, les principes de gestion du risque minier pour les **constructions nouvelles** et les **bâtiments existants** sont les suivants :

  - dans le cadre d'un porter-à-connaissance, seuls des travaux ou aménagements sur constructions existantes sont autorisés.

  Le tableau ci-après récapitule ces principes pour les nouvelles constructions.

Récapitulatif des principes de prévention

Type d'aléa	Niveau d'aléa	Type de projet	Travaux, aménagements ou installations admis
Effondrement localisé lié aux puits	Moyen, faible	Projets nouveaux	Inconstructible
Effondrement localisé lié aux galeries et travaux	Moyen, faible		Inconstructible
Tassement sur dépôts	Faible		Inconstructible
Tous types d'aléas	Tout niveau d'aléa		Tout projet de grande ampleur, tel que les ouvrages d'art, les aménagements d'infrastructures nécessitant la création d'ouvrages de génie civil, doit faire l'objet d'une étude géotechnique spécifique

Récapitulatif des principes de prévention

Type d'aléas	Niveau d'aléa	Type de projet	Travaux, aménagements ou installations admis
Tous types d'aléas	Moyen, faible	Projets sur constructions existantes	Travaux de maintenance (changement de fenêtres, réfection de toiture...)*
			Travaux de réhabilitation légère visant à apporter des éléments de confort*
			Travaux d'isolation ou de récupération d'énergie (ex : panneaux solaires)*
			Travaux destinés à rendre accessibles les constructions aux personnes handicapées*
			Modifications d'aspect des bâtiments à condition qu'elles ne conduisent pas à fragiliser le bâtiment *
			Constructions d'annexes non habitables (garages, abris de jardin…) disjointes du bâtiment principal*
			Aménagement des combles sauf s'il conduit à la création d'un ou plusieurs logements supplémentaires

**Ces travaux ne doivent pas conduire à une augmentation de plus de 20m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.*

Études : cartographies

Études : cartographies des aléas

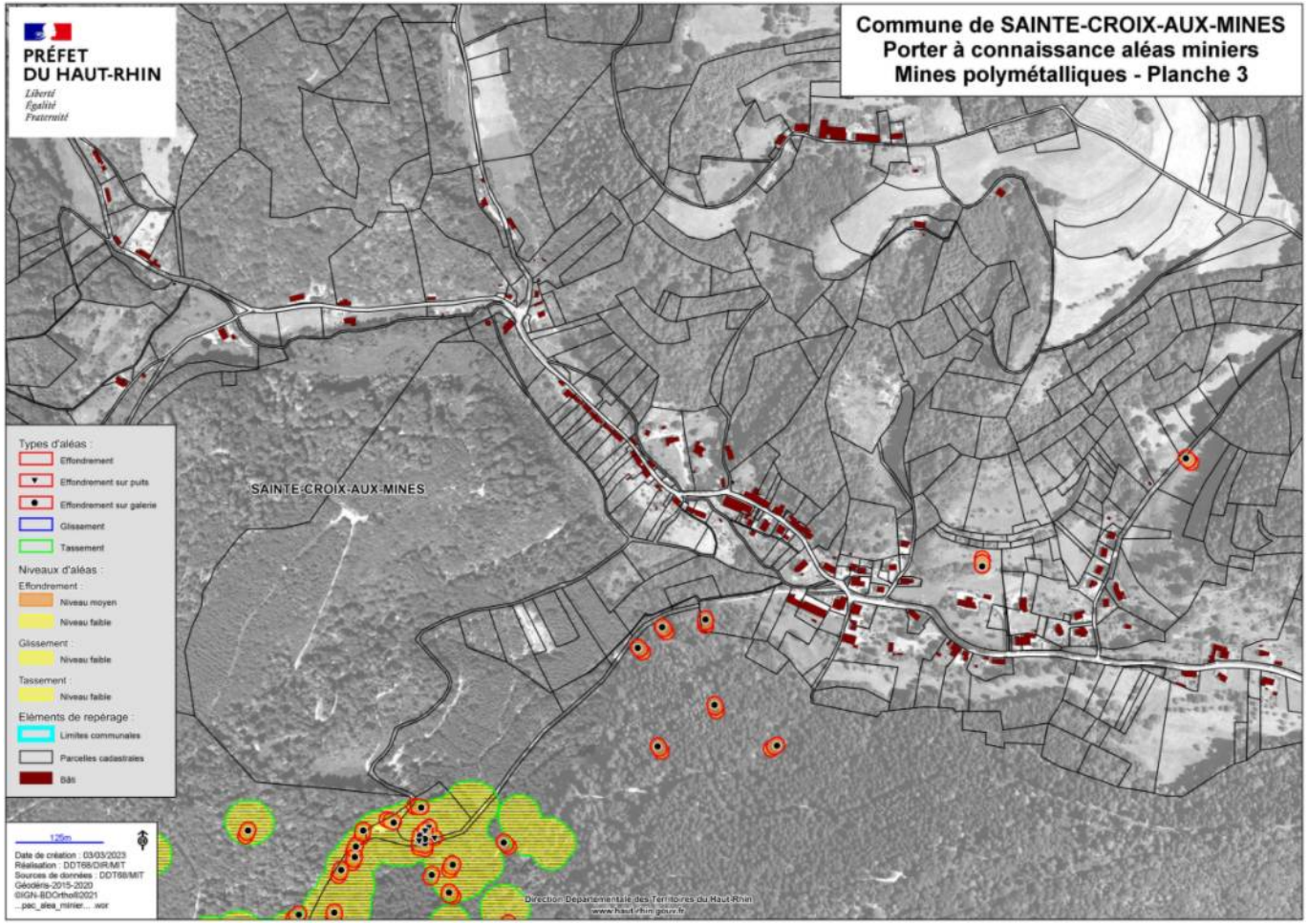

Études : cartographies des aléas

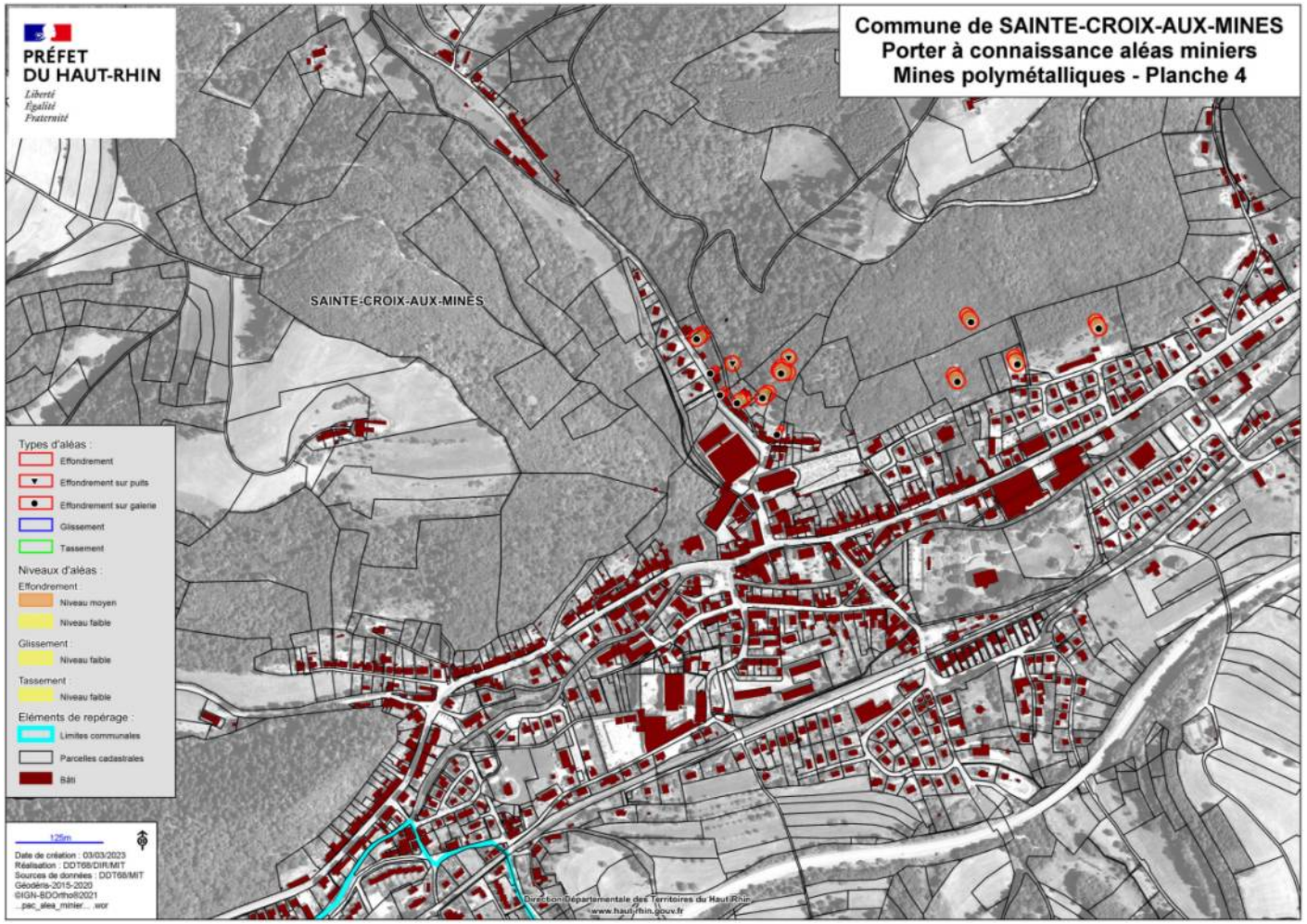

Études : cartographies des aléas

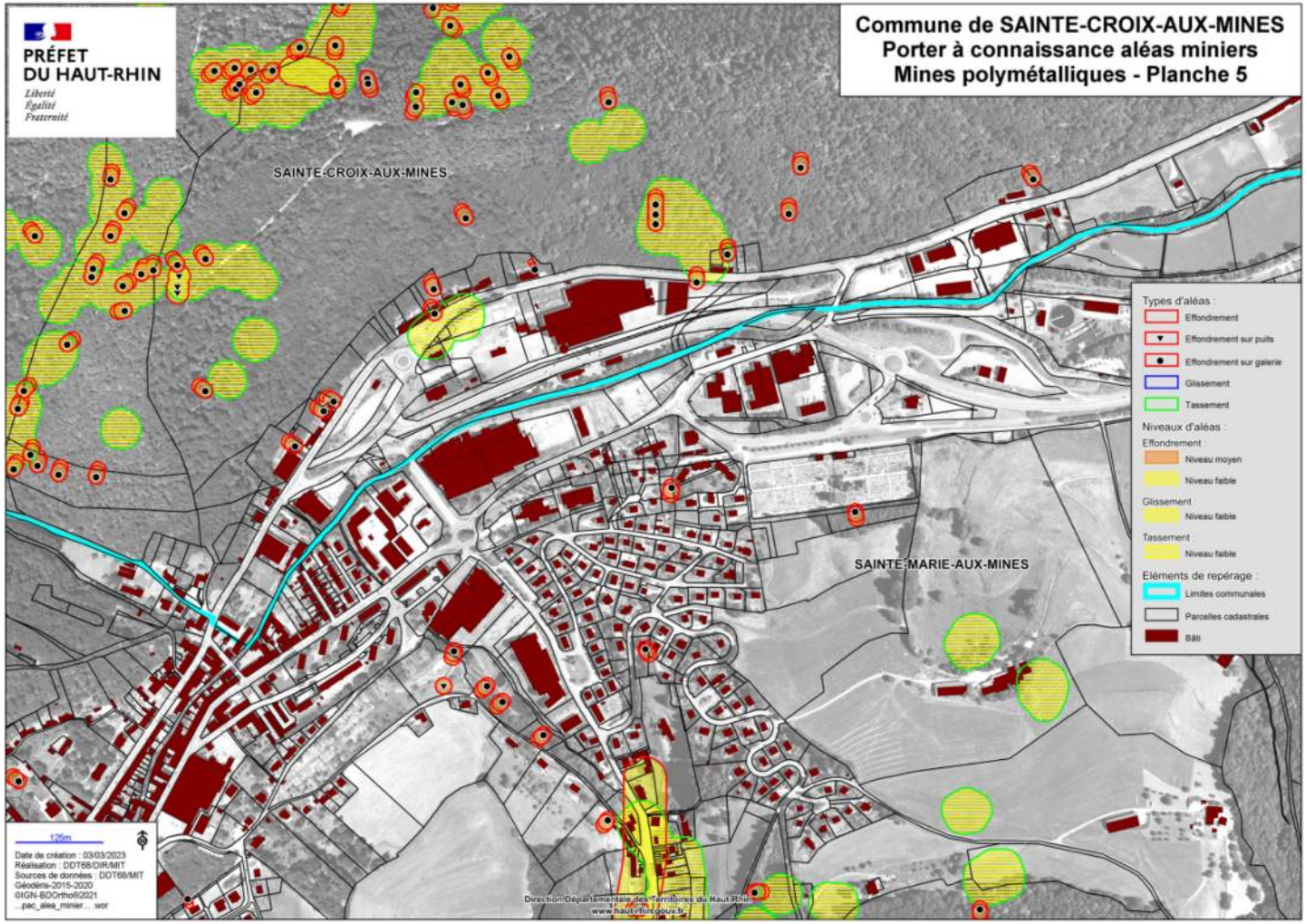

Études : cartographies des aléas

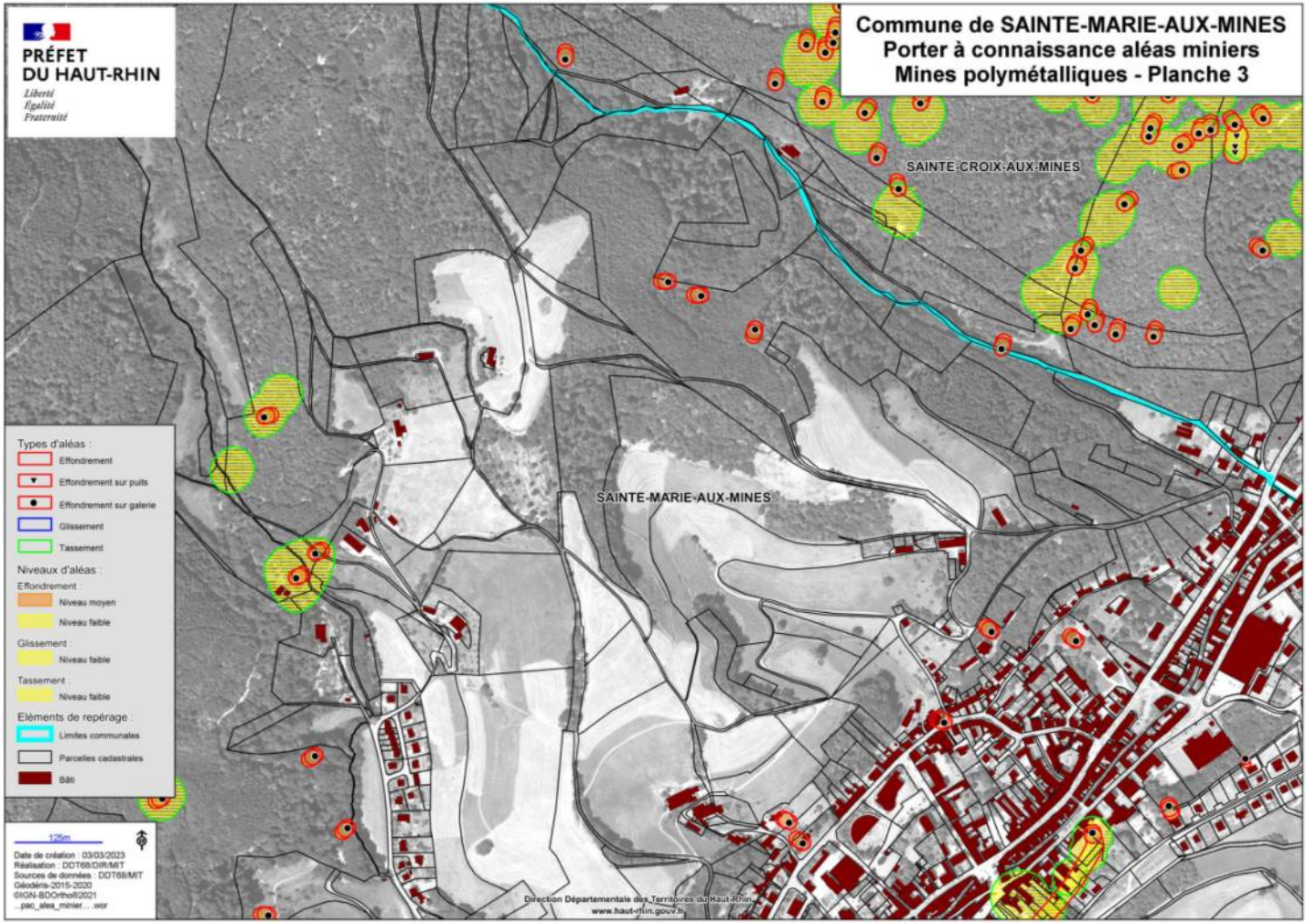

Études : cartographies des aléas

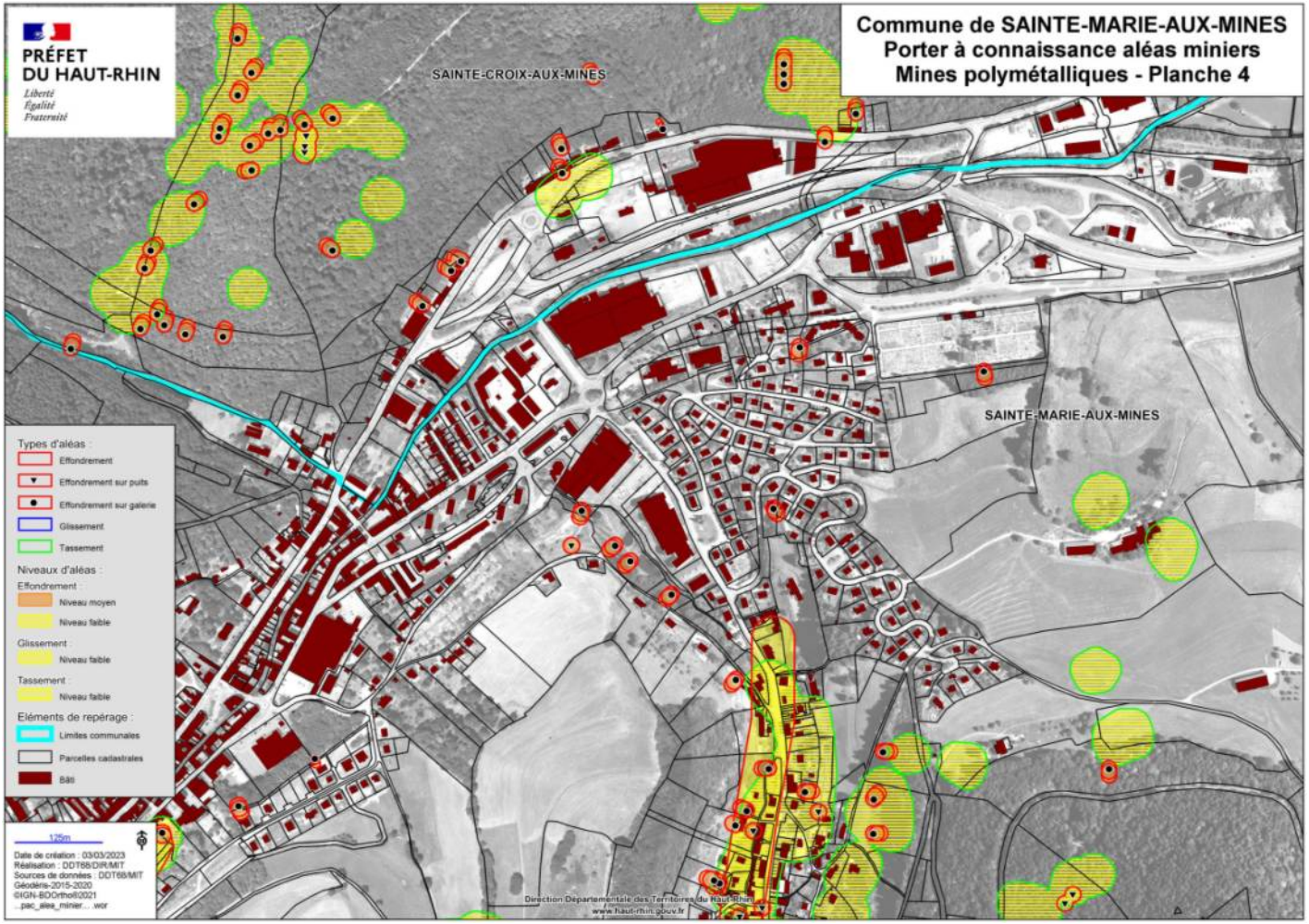

Études : cartographies des aléas

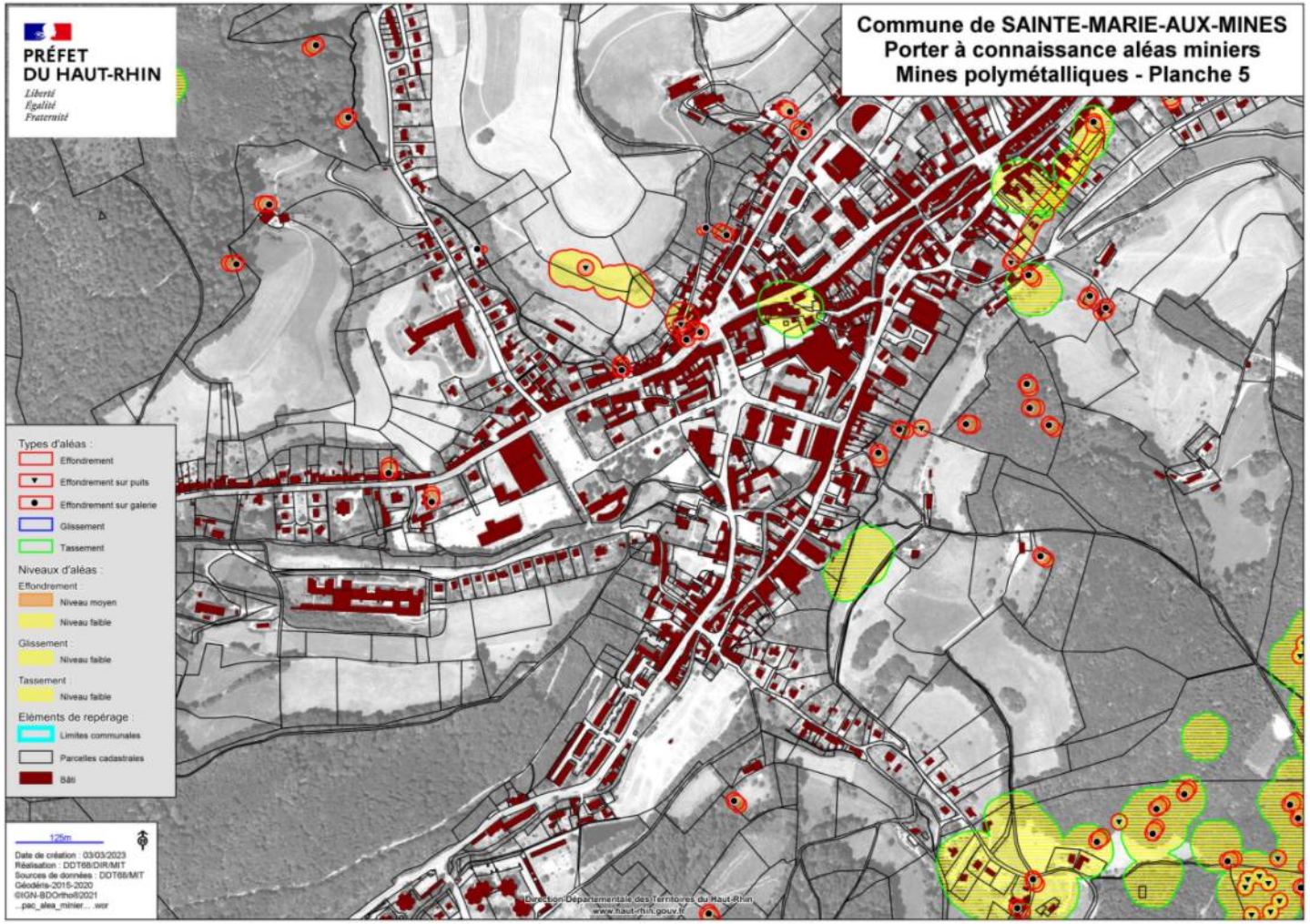

Études : cartographies des aléas

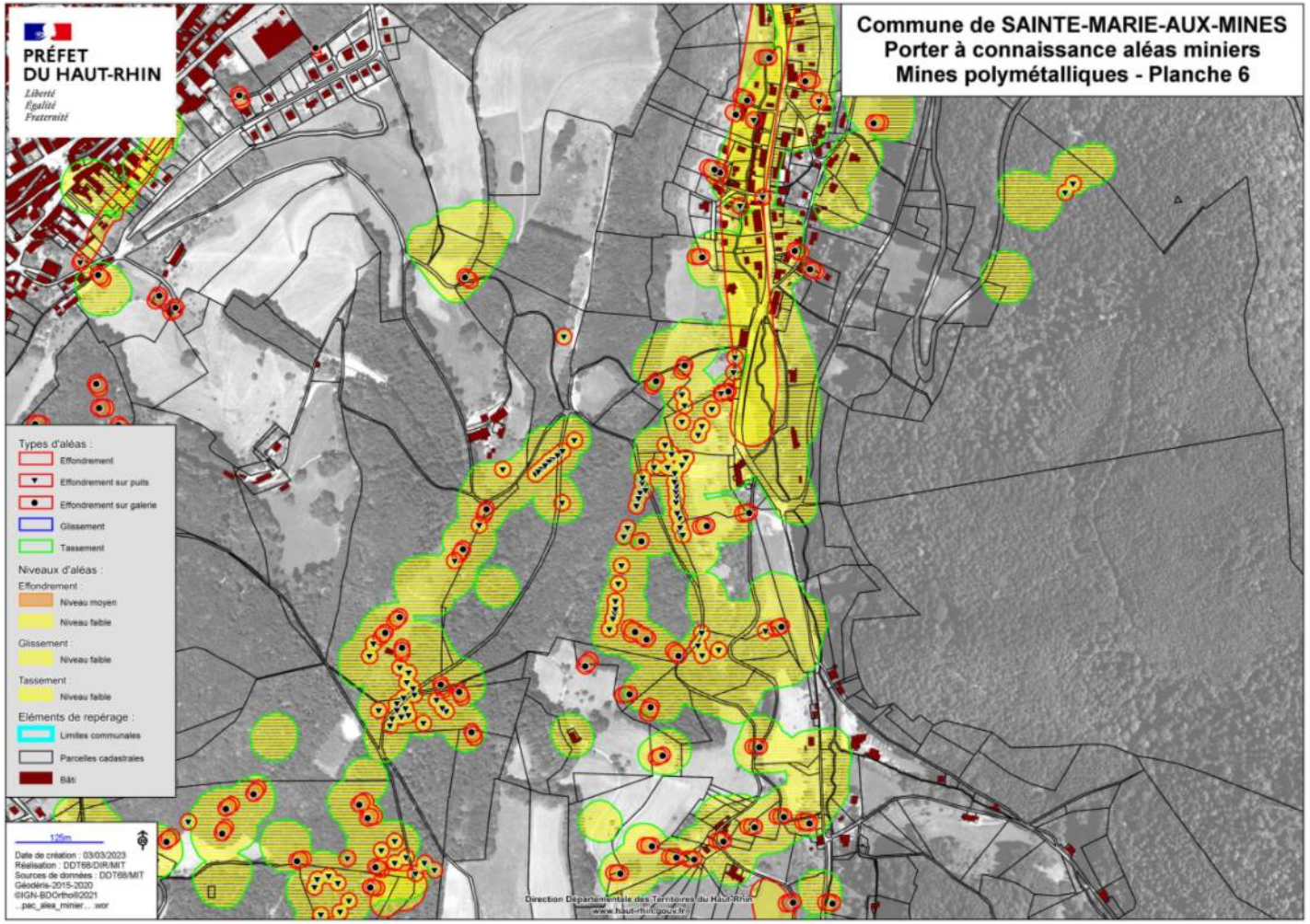

Études : cartographies des aléas

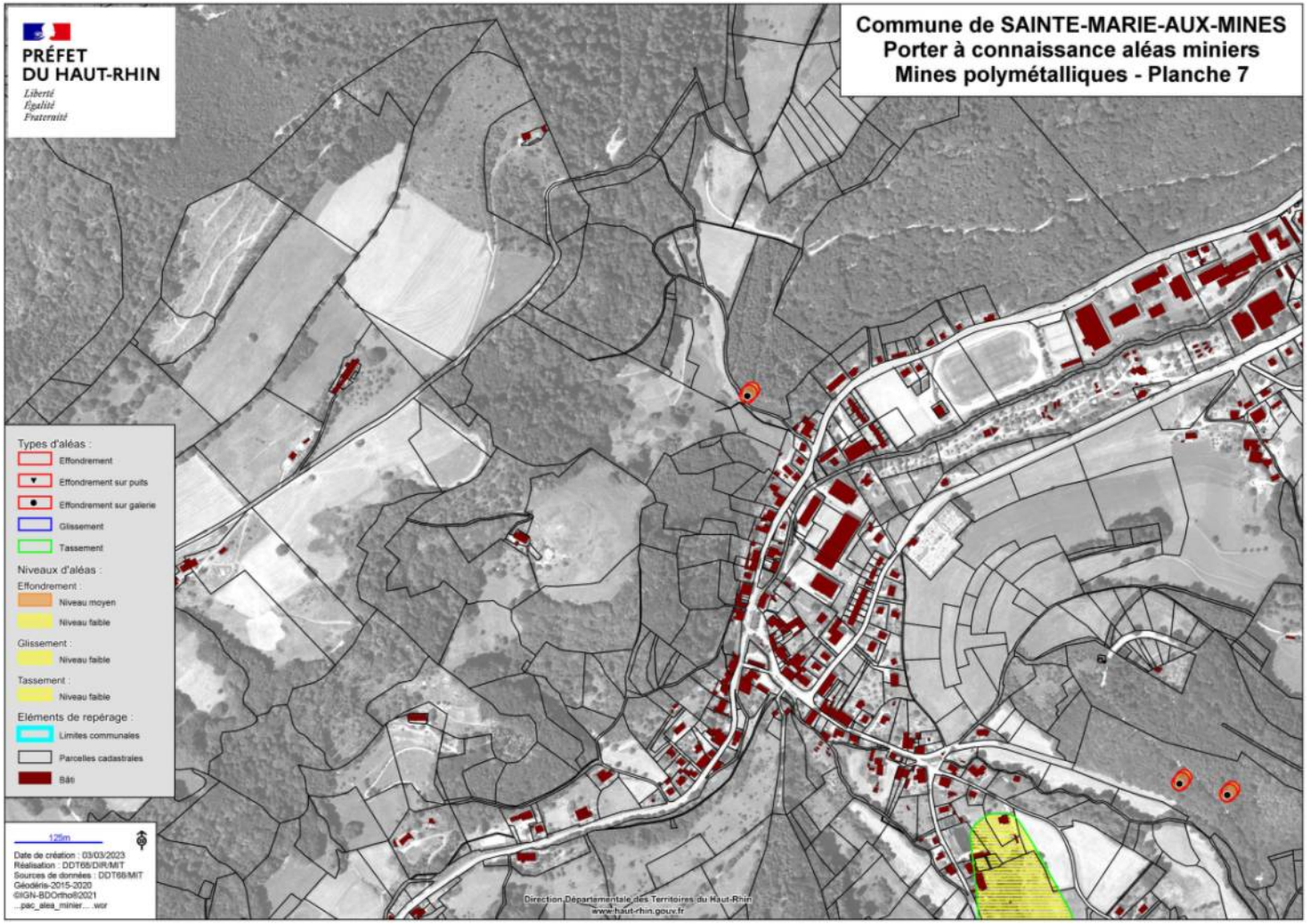

Études : cartographies des aléas

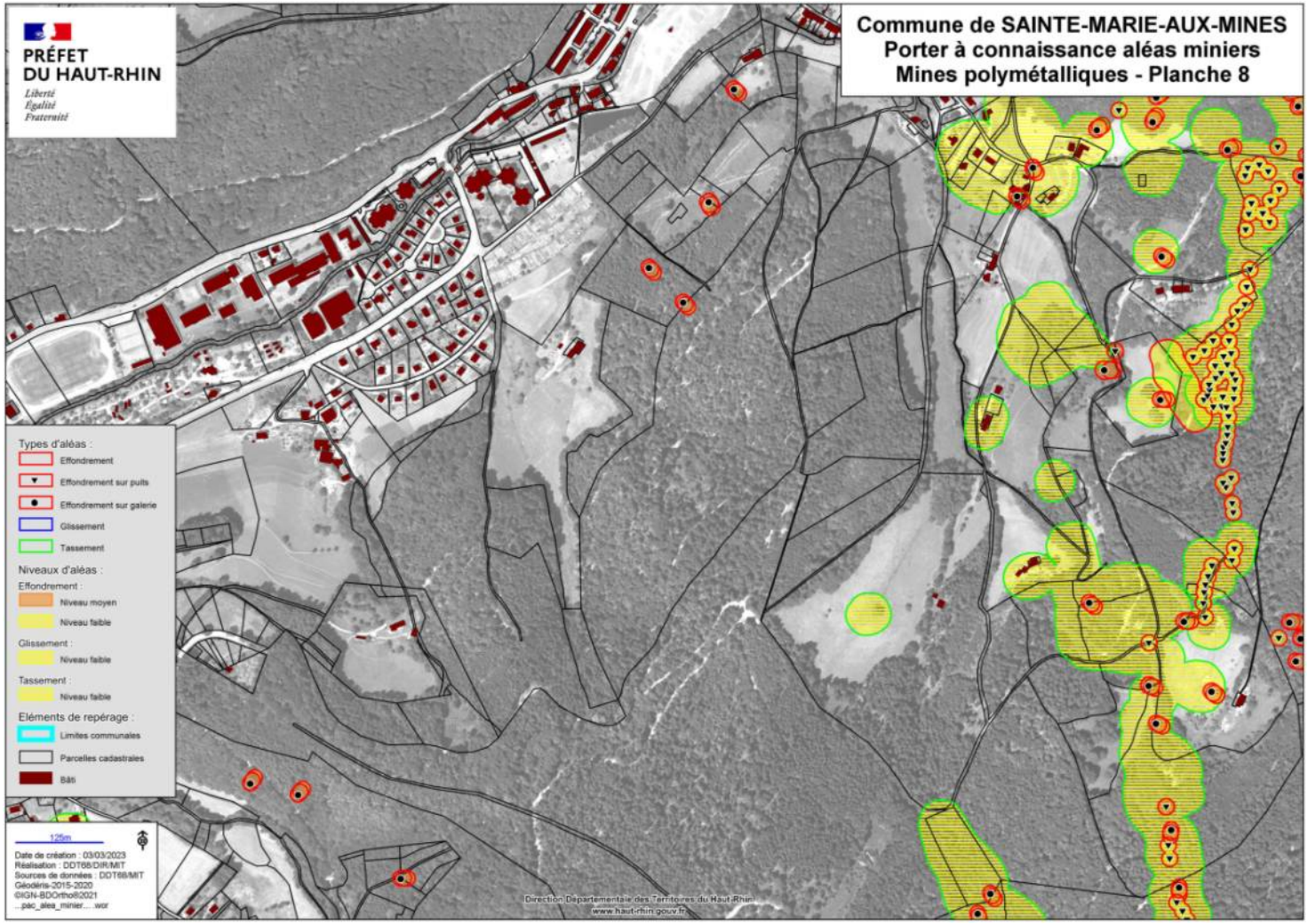

Études : cartographies des aléas

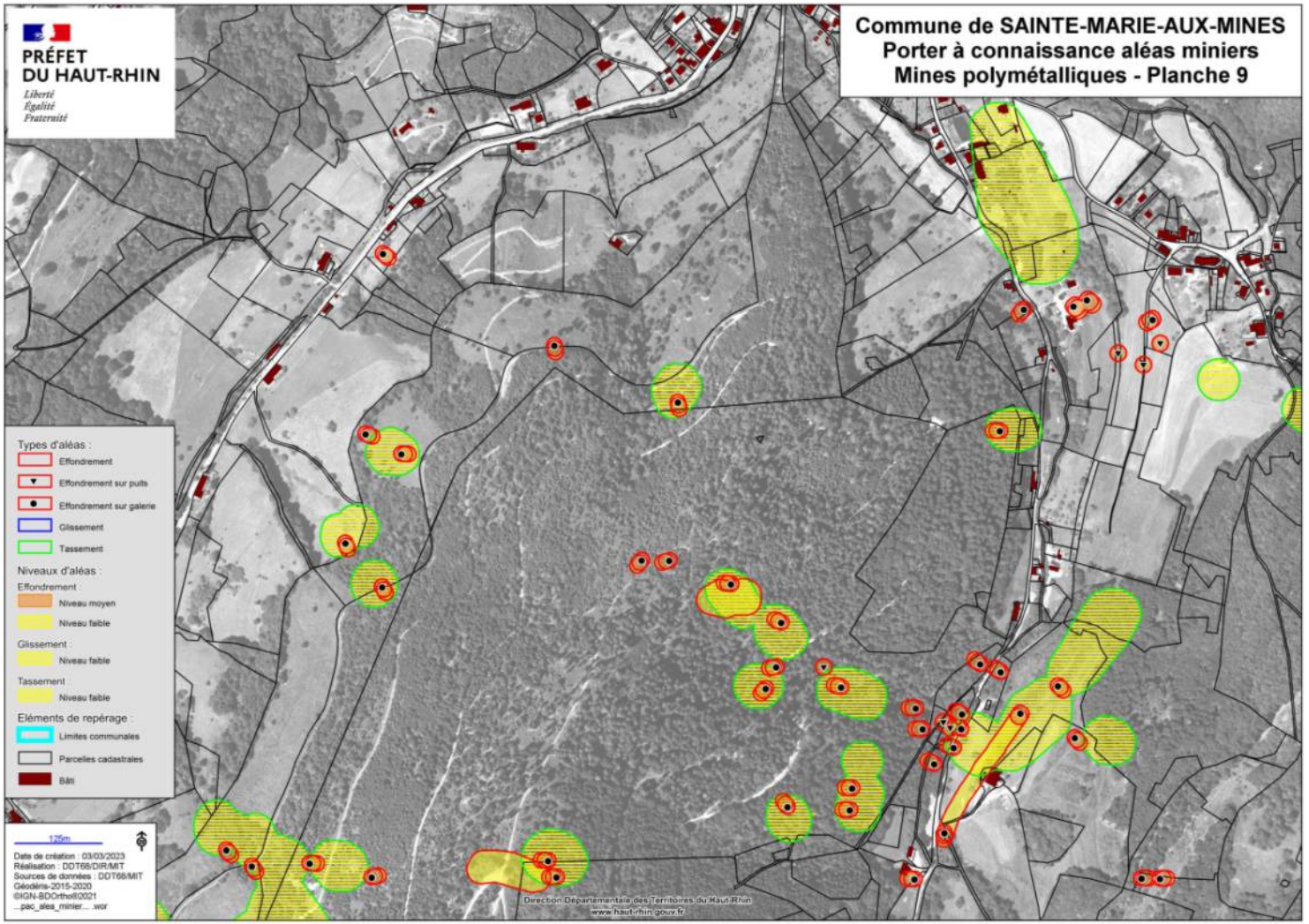
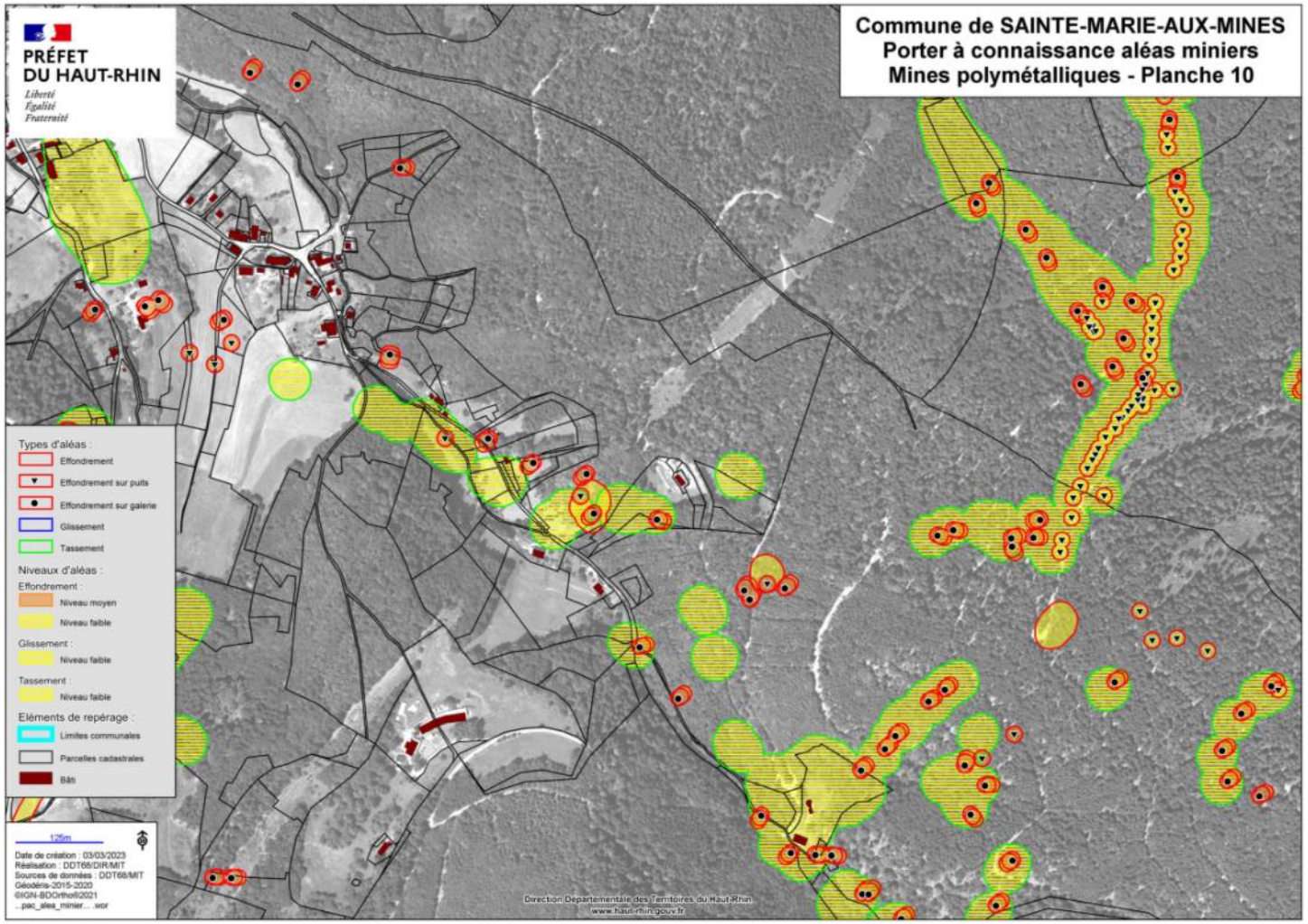
Études : cartographies des aléas